

## « L'école de la confiance », terrain d'affrontements politiques

**JEAN-MICHEL  
BLANQUER,  
LE MINISTRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
A REGRETTÉ  
QUE L'OPPOSITION  
REFUSE SA « MAIN  
TENDUE »**

### ANALYSE

Que restera-t-il des débats sur la loi « pour une école de la confiance » ? Dans un hémicycle le plus souvent clairsemé, le ministre Jean-Michel Blanquer a tenté, du 11 au 15 février, de défendre « sa » loi, lui qui s'était longtemps promis de ne pas en faire une. Contre vents et marées, le ministre de l'éducation nationale a tenté de tenir le cap du rassemblement. L'une des figures les plus fortes de la Macronie, et les plus appréciées de l'opinion publique, aux avant-postes du grand débat, Jean-Michel Blanquer s'est efforcé de rester dans la ligne du « en même temps » macronien. A la droite, il a accordé un amendement sur les drapeaux français et la *Marseillaise* affichés dans les salles de classe. A la gauche, il a présenté des mesures dont la dimension de justice sociale était difficilement contestable, comme l'instruction obligatoire à trois ans ou le prérecrutement des étudiants avant les concours de l'enseignement.

M. Blanquer a eu l'habileté politique d'accueillir de nombreux symboles – y compris fortement marqués à droite – sur le mode de la conciliation et de « l'ouverture ». Confirmant sa réputation de fin tacticien, il n'en a pas pour autant dévoilé sa stratégie pour l'école, même si elle a semblé évidente à ses détracteurs à gauche qui l'ont accusé de « droitiser » les débats. Il a ainsi longuement écouté Eric Ciotti réclamer une mesure présentée sous l'euphémisme de « *contrat de responsabilité parentale* », soit la suppression des allocations familiales pour les parents d'élèves violents. De même, il l'a entendu défendre l'interdiction du port de signes religieux pour les accompagnants de sorties scolaires – sur ce dernier point, M. Blanquer allait céder, s'il n'avait été rattrapé *in extremis* par l'aile gauche de la majorité.

La tenue de ces débats enseigne autre chose : la posture du rassemblement, tenue coûte que coûte par Jean-Michel Blanquer, fait aussi courir le risque de rejeter toute objection dans l'ordre du superflu. Comment

s'opposer en effet à ce qui se présente comme le pragmatisme incarné, sous les abords d'une « confiance » que l'on se rendrait coupable de refuser ? Dans un tel attelage, quiconque lève la voix peut facilement être renvoyé à des postures politiciennes, au rejet obtus du changement, aux vieilles lunes idéologiques.

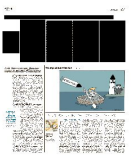
Lors des questions au gouvernement, le 12 février, le ministre s'est adressé ainsi à la gauche, regrettant que l'opposition refuse sa « main tendue » : « *Ce sera à vous de prouver que vous souhaitez entrer dans une logique de confiance. Il y a une opportunité cette semaine, celle de ne pas avoir une vision politicienne de l'école, mais une vision au service de l'intérêt général.* » Ainsi, les choses ont rapidement tourné au dialogue de sourds, lorsque les députés tentaient de tirer vers le terrain politique des mesures présentées comme frappées au coin du bon sens. « *Je fais un rêve, celui de l'unanimité de la représentation nationale sur ce sujet* », s'est exclamé le ministre alors que le débat s'amorçait sur l'article 2, consacré à l'instruction obligatoire à 3 ans. Peine perdue. Les députés Les Républicains se sont opposés à un texte jugé « *liberticide* » et contraire à la « *liberté de choix des familles* ».

Dans sa stratégie du rassemblement, M. Blanquer disposait cependant d'un atout de premier choix : le texte lui-même, d'abord pensé comme un cavalier législatif destiné à faire entrer dans le code de l'éducation l'obligation de scolarité à trois ans, et de ce fait assez disparate pour permettre de faire divers ajouts sans pour autant attaquer une « colonne vertébrale » que d'aucuns disent inexistante.

### Des amendements sur tous les sujets

Des changements de taille ont ainsi été opérés par voie d'amendements, comme la création des « établissements publics des savoirs fondamentaux » (EPFS, un regroupement entre une ou plusieurs écoles et un collège, où le directeur de l'école devient l'adjoint du principal), adoptée en commission et confirmée dans l'Hémicycle. De même, l'obligation de formation de 16 à 18 ans, adoptée par amendement au cours de la première lecture, a été critiquée par les députés.

« Fourre-tout », cette loi l'était aussi suffisamment pour permettre aux députés d'insérer de-ci de-là des amendements sur tous les sujets qui leur tenaient à cœur, fussent-ils très éloignés des articles de loi en question. Mais ils ont pu être pris à leur propre jeu : les propositions « symboliques » ont occupé presque exclusivement les premiers jours de débats, de l'affichage des cartes géographiques au lever du drapeau, en passant par la mention « parent 1, parent 2 » sur les formulaires, les uniformes pour les élèves et la tenue « conforme » pour les enseignants. On a longuement « *parlé chiffon* », selon le mot de Sabine Rubin (LFI, Seine-Saint-Denis), au risque de manquer de temps pour les sujets es-



sentiels – ceux qui concernent l'école, et non ses murs ni ses habits.

Marie Tamarelle-Verhaeghe (LRM) en a fait l'amer constat dans l'après-midi du 15 février, alors que les débats devaient s'achever le soir même et que l'on venait à peine de voter l'article 9 – article essentiel s'il en est, qui consacre le nouveau dispositif d'évaluation des établissements scolaires. « *Nous avons passé beaucoup de temps sur les drapeaux et sur les cartes* », a-t-elle rap- pelé. « *Mais avec l'évaluation, nous sommes*

*au cœur de l'école de la confiance, et je regrette que nous ne puissions pas avoir suffisamment de temps d'échange* ». Malgré la posture du « rassemblement » adoptée par un ministre qui se voulait résolument au-dessus des querelles idéologiques, « l'école de la confiance » n'a donc pas échappé à ce mal qui la menace toujours : devenir le terrain d'affrontements qui n'ont que peu de rapport avec elle. ■

**VIOLAINE MORIN (SERVICE SOCIÉTÉ)**